Collège Albert Camus - Conseil d'administration du 12 février 2015

« UNE DOTATION INSUFFISANTE »

Motion proposée au vote du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration a majoritairement voté contre la répartition prévisionnelle de la Dotation Horaire Globale (DHG) présentée par la direction du collège. Ce vote vise à attirer l'attention de Monsieur le directeur académique de l'Essonne sur l'insuffisance de cette dotation, qui nous empêchera de mettre en œuvre les dispositifs pédagogiques dont les élèves ont besoin pour leur réussite scolaire.

La DGH prévisionnelle attribuée à notre établissement à la rentrée 2015 est en effet de 453,5 heures pour une prévision d'effectifs de 427 élèves répartis sur 15 divisions.
A titre de comparaison, La DGH de la rentrée 2014 était de 512,50 heures pour un effectif de 407 élèves répartis sur 17 divisions.
L'établissement attend 20 élèves supplémentaires et dans le même temps, il perd 59 heures de DGH.
Le ration H/E passe de 1,26 en 2014 à 1,06 pour la rentrée 2015.

Cette dotation à répartir sur une structure à 15 divisions selon les préconisations est notoirement insuffisante car elle induit des effectifs en 6ème à 28 élèves par classe, en 5ème à 28 ou 29 élèves par classe.
En 4ème, les effectifs seront de 31 élèves dans chaque division, ce qui est étonnant car le seuil d'ouverture d'une quatrième 4ème est atteint.
Les effectifs en 3ème seront de plus de 27 élèves par classe.

Etant donné le mode de calcul de la marge du collège, qui doit se baser sur des critères économiques et sociaux, entre autres, pour mieux prendre en compte les difficultés économiques, sociales et scolaires de l'établissement, et sachant que le quartier des Provinciales dont plus d'un tiers de nos élèves viennent, a été classé par l'Etat en zone ANRU, nous ne comprenons pas le montant d'heures allouées pour la rentrée 2015.

De plus, la répartition de la DGH prévisionnelle proposée par Madame la Principale entraînerait la suppression d'un poste enseignant en lettres.
Cette suppression entraîne une détérioration considérable pour la stabilité de l'équipe pédagogique alors que dans le même temps, le remplacement des personnels est difficilement assuré.

Ainsi, nous estimons que l'établissement aurait besoin d'une dotation supplémentaire de 79 heures pour garantir à nos élèves des conditions minimales d'enseignement auxquelles ils sont en droit de prétendre.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration demande, dans l'intérêt des élèves de l'établissement, que soit attribuée au collège Albert Camus une dotation complémentaire de 79 heures postes.

Mesdames Bellay, Bidon et Bologne ne prennent pas part au vote.

Motion votée à l'unanimité par les membres du CA.